PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE MARDI 13 OCTOBRE 2026 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5e RUE.

Sont présents :

Le maire	:	Stéphane Gamache
Les conseillers :		
Poste no 1	:	Mathieu Blanchette
Poste no 2	:	Harold Mercier, maire-suppléant
Poste no 3	:	Marie-France Bergeron
Poste no 5	:	Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6	:	André Minville

Et :

Le directeur général	:	Daniel Fournier

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, monsieur Stéphane Gamache, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 03.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, monsieur Stéphane Gamache, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
2. **LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
3. **LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
4. **SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
5. **LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 SEPTEMBRE 2026, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
6. **LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2026.**
7. **RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
8. **CORRESPONDANCE.**
9. **DÉPÔT DU BILAN 2025 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'EAU POTABLE.**
10. **ADOPTION DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER ET STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA VILLE DE MURDOCHVILLE.**
11. **ADOPTION DE L'ADDENDUM - RÉF. : DÉVELOPPEMENT D'UNE FEUILLE DE ROUTE MUNICIPALE.**

12. **MANDAT À MAÎTRE JEAN-FRANÇOIS MONETTE AFIN DE RÉGULARISER LA SITUATION DU TERRAIN SITUÉ AU 644, AVENUE DES PIONNIÈRES.**

13. **RÉSERVE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES.**

14. **EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER POUR LA PÉRIODE HIVERNALE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.**

15. **PAIEMENT DE LA FACTURE 200651 À LA SADC DE GASPÉ. RÉF. : MISSION MALARTIC.**

16. **PAIEMENT DE LA FACTURE 17727 À TRANSFERT ENVIRONNEMENT QUÉBEC. RÉF. : REPRISE DES TRAVAUX MINIERS.**

17. **PAIEMENT DE LA FACTURE 2026-000412 À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA GASPÉSIE. RÉF. : BROYAGE DE BOIS.**

18. **PAIEMENT DE LA FACTURE 122153 À ACCENT MEUBLES GASPÉ. RÉF. : LAVEUSE SERVICE INCENDIES.**

19. **PAIEMENT DE LA FACTURE F00975 À FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ.**

20. **DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR LA TENUE D'UN SOUPER BÉNÉFICE POUR LES RÉSIDENTS D'AVENTURE MURDOCHVILLE.**

21. **DEMANDE DU CLUB DE LIONS DE MURDOCHVILLE – UTILISATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET DU HALL DU CENTRE SPORTIF.**

22. **AFFAIRES NOUVELLES.**
    A)
    B)
    C)

23. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**

24. **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout au point 21 – AFFAIRES NOUVELLES - des points suivants :

A) **DEMANDE DE LA FABRIQUE SAINT-PAUL DE MURDOCHVILLE.**

B) **MISE À NIVEAU DE LA DALLE DE L'ARÉNA ET ACHAT D'UN SYSTÈME DE DÉSUMIDIFICATION POUR LE CENTRE SPORTIF.**

C) **OCTROI DU CONTRAT POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS SUR LE TERRITOIRE DE MURDOCHVILLE POUR L'ANNÉE 2027.**

Et le retrait des points suivants :

14. EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER POUR LA PÉRIODE HIVERNALE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

16. PAIEMENT DE LA FACTURE 17727 À TRANSFERT ENVIRONNEMENT QUÉBEC. RÉF. : REPRISE DES TRAVAUX MINIER.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 septembre 2026 est déposé.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 septembre 2026 soit et est adopté tel que présenté.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, monsieur Stéphane Gamache, revoit avec les membres du Conseil, les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 SEPTEMBRE 2026, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le bordereau des déboursés pour la période du 1er au 30 septembre 2026, excluant les dépôts salaires et qui s'élève à 276 432,94 $ $ est déposé pour acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME MARIE-FRANCE BERGERON
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1er au 30 septembre 2026, excluant les dépôts salaires soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2 821 et 2 822, les dépôts directs 3 093 à 3 140 ainsi que les prélèvements 2 195 à 2 224 confirment les paiements effectués du 1er au 30 septembre 2026 et totalisant la somme totale de 276 432,94 $.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2026.

Le rapport des revenus et dépenses au 30 septembre 2026 est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 30 septembre 2026 se lit comme suit :

Revenus :
Au 30 septembre 2026 : 2 021 719,68 $

Dépenses :
Au 30 septembre 2026 : 1 965 690,56 $

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MORIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 30 septembre 2026 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Aucun rapport n'est déposé

8. CORRESPONDANCE.

Aucune correspondance n'est déposée.

9. DÉPÔT DU BILAN 2025 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'EAU POTABLE.

Le bilan 2025 de la stratégie municipale d'eau potable est déposé auprès des membres du Conseil.

10. RÉSOLUTION 26-107 – ADOPTION DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER ET STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT le document la firme LGP en co-construction avec la M.R.C. La Côte-de-Gaspé et la Ville « Diagnostic immobilier et stratégie de développement pour la Ville de Murdochville ».

CONSIDÉRANT QUE ce diagnostic propose un portrait du territoire, une analyse des scénarios de développement et une stratégie qui permettra d'accompagner la Ville dans la gestion proactive et maîtrisée de sa croissance.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville adopte le document « Diagnostic immobilier et stratégie de développement pour la Ville de Murdochville ».

11. RÉSOLUTION 26-108 – ADOPTION DE L'ADDENDUM – RÉF. : DÉVELOPPEMENT D'UNE FEUILLE DE ROUTE MUNICIPALE.

CONSIDÉRANT l'addendum « Développement d'une feuille de route municipal en vue d'un redémarrage éventure de la mine » proposé par la firme Terres publiques.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'addendum « Développement d'une feuille de route municipal en vue d'un redémarrage éventure de la mine » proposé par la firme Terres publiques soit et est adopté.

12. RÉSOLUTION 26-109 – MANDAT À MAÎTRE JEAN-FRANÇOIS MONETTE AFIN DE RÉGULARISER LA SITUATION DU TERRAIN SITUÉ AU 644, AVENUE DES PIONNIÈRES.

CONSIDÉRANT certains éléments identifiés lors de l'analyse des titres et de la documentation foncière relativement au terrain situé au 644, avenue des Pionnières.

CONSIDÉRANT QUE la correction des titres acquis auprès de la Ville de Murdochville lors de l'acquisition dudit terrain doit être effectuée.

CONSIDÉRANT QUE cette étape est préalable et nécessaires à la régularisation de la situation foncière de l'immeuble.

CONSIDÉRANT QUE cette correction permettra de poursuivre les démarches subséquentes liées aux charges et droits publiés sur l'immeuble.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE mandat soit et est donné, à maître Jean-François Monette, notaire à la firme Simard Côté Monette notaires inc. afin de procéder à la correction des titres acquis auprès de la Ville, conformément aux recommandations formulées dans le cadre du dossier.

13. RÉSOLUTION 26-110 – RÉSERVE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

CONSIDÉRANT QUE le 13 mai 2024 la Ville de Murdochville adoptait le règlement 24-412 créant une

réserve financière d'un montant maximal de 12 000$ pour les dépenses liées à la tenue d'élections municipales.

CONSIDERANT QUE le 13 septembre 2026 s'est tenue une élection partielle pour le poste de conseiller numéro 3.

CONSIDERANT QUE les frais reliés à cette élection partielle s'élèvent à 7 508,86 $.

CONSIDERANT QUE le solde de la réserve financière s'élève actuellement à 5 000 $.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MORIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'utilisation du fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection au montant de 5 000 $ pour les dépenses engagées lors de l'élection partielle du 13 septembre 2026.

QUE le Conseil municipal autorise l'affectation à la réserve d'un montant de 4 000$ annuellement à compter du 1er janvier 2027 afin de regarnir celle-ci en prévision des élections générales du 4 novembre 2029

14. EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER POUR LA PÉRIODE HIVERNALE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

15. RÉSOLUTION 26-111 – PAIEMENT DE LA FACTURE 200651 À LA SADC DE GASPÉ. RÉF. : MISSION MALARTIC.

CONSIDÉRANT la facture 200651 de la SADC de Gaspé pour les dépenses relatives à la mission effectuée à Malartic du 31 mai au 3 juin 2026, facture au montant de 4 997,50 $.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture 200651 de la SADC de Gaspé au montant de 4 997,50 $ soit et est donnée.

16. PAIEMENT DE LA FACTURE 27727 À TRANSFERT ENVIRONNEMENT QUÉBEC. RÉF. : REPRISE DES TRAVAUX MINIERS.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

17. RÉSOLUTION 26-112 – PAIEMENT DE LA FACTURE 2026-000412 À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA GASPÉSIE. RÉF. : BROYAGE DE BOIS.

CONSIDÉRANT la facture 2026-000412 de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie au montant de 6 242,04 $, pour des travaux de broyage de bois.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME MARIE-FRANCE BERGERON
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture 2026-000412 de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie, au montant de 6 242,04 $, soit et est donnée.

18. RÉSOLUTION 26-113 – PAIEMENT DE LA FACTURE 122153 À ACCENT MEUBLES GASPÉ. RÉF. : LAVEUSE SERVICE INCENDIES.

CONSIDÉRANT la facture 122153 d'Accent Meubles de Gaspé, au montant de 2 139,98 $, plus taxes applicables, pour l'achat d'une laveuse commerciale pour le service Incendies.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MORIN
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LES CONSEILLERS, MATHIEU BLANCHETTE, HAROLD MERCIER ET JEAN-PIERRE CHOUINARD S'ABSTENANT DE VOTER

QU'autorisation de paiement de la facture 122153 d'Accent Meubles de Gaspé, au montant de 2 139,98 $, plus taxes applicables, soit une somme totale de 2 640,44 $, soit et est donnée.

19. RÉSOLUTION 26-114 – PAIEMENT DE LA FACTURE F00975 À FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ.

CONSIDÉRANT la facture F00975 de FQM services, coopérative de solidarité, au montant de 9 732,60 $, plus taxes applicables, pour des travaux de tenue à jour du rôle d'évaluation.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture F00975 de FQM services, coopérative de solidarité, au montant de 9 732,60 $, plus taxes applicables,

soit une somme totale de 11 190,06 $, soit et est donnée.

20. RÉSOLUTION 26-115 – DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR LA TENUE D'UN SOUPER BÉNÉFICE POUR LES RÉSIDENTS D'AVENTURE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT QUE le samedi 10 octobre dernier a eu lieu à la salle communautaire, un souper bénéfice avec soirée dansante pour les résidents d'Aventure Murdochville.

CONSIDÉRANT la demande des organisateurs de ce souper d'utiliser gratuitement ladite salle.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville accepte de louer la salle communautaire aux organisateurs du souper bénéfice pour les résidents de Murdochville qui a eut lieu le 10 octobre dernier.

QUE la somme relative à cette location, soit 150 $ plus taxes applicables, soit une somme totale de 172,48 $, soit prise à même le fonds éolien de EDF Énergie éolienne.

21. RÉSOLUTION 26-116 – DEMANDE DU CLUB DE LIONS DE MURDOCHVILLE – UTILISATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET DU HALL DU CENTRE SPORTIF ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE CADEAUX DE NOËL.

CONSIDÉRANT la demande du Club Lions de Murdochville pour le prêt de la salle communautaire pour la tenue du déjeuner de Noël le 20 décembre 2026 et le souper Moules et frites du 13 mars 2027 ainsi que le prêt du hall d'entrée pour l'activité Halloween, le 31 octobre prochain

CONSIDÉRANT demande du Club Lions de Murdochville demandant à la Ville de Murdochville de participer, par une aide financière, à l'achat de cadeaux à remettre aux enfants de Murdochville qui se présenteront au traditionnel déjeuner du Père Noël le 14 décembre prochain.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde au Club Lions de Murdochville le coût de location de la salle communautaire pour la tenue du déjeuner de Noël le 20 décembre 2026 et le souper Moules et frites du 13 mars 2027et ce, via le programme de Contributions volontaires (EDF Énergie éolienne).

QUE la Ville de Murdochville autorise le Club Lions de Murdochville à utiliser le hall de l'aréna pour l'activité Halloween du 31 octobre 2026.

QUE la Ville de Murdochville, par le biais du programme de Contributions volontaires (EDF Énergie éolienne), octroie au Club Lions de Murdochville, la somme totale de 500 $, pour l'achat de cadeaux qui seront remis aux enfants de Murdochville lors du déjeuner du Père Noël, le 20 décembre 2026.

22. RÉSOLUTION 26-117 – SALAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER.

CONSIDÉRANT la résolution 25-002 prévoyant qu'une augmentation salariale ponctuelle maximale de 5 000 $ serait accordée au directeur général au 1er janvier 2026 suite à une évaluation de son travail.

CONSIDÉRANT QUE ladite évaluation fut faite par les membres du Conseil municipal.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une hausse de salaire de 2 500 $ (+ 5 %, soit l'augmentation régulière accordée aux employés cadres) soit et est accordée au directeur général et greffier, monsieur Daniel Fournier, rétroactivement au 1er janvier 2026.

QU'une seconde hausse de salaire de 2 500 $ soit et est accordée au directeur général et greffier, monsieur Daniel Fournier, rétroactivement au 1er octobre 2026.

22. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉSOLUTION 26-118 – DEMANDE DE LA FABRIQUE SAINT-PAUL DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Michel Jalbert, représentant de la Fabrique Saint-Paul de Murdochville demandant une contribution financière pour effectuer des travaux à la charnière du cimetière.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MORIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de contribuer aux travaux de réfection à la charnière du cimetière de la ville et ce pour une somme de 1 300 $ provenant du Fonds éolien EDF Énergie éolienne.

B) RÉSOLUTION 26-119 – MISE À NIVEAU DE LA DALLE DE L'ARÉNA ET ACHAT D'UN SYSTÈME DE DÉSUMIDIFICATION POUR LE CENTRE SPORTIF.

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de Construction Cotton inc, entrepreneur général, à savoir :

- Main-d'œuvre et matériaux pour les travaux de nivellement de la dalle, incluant le lignage de la patinoire : 365 487,00 $, plus taxes applicables.

- Main-d'œuvre et matériaux pour les travaux d'ajout d'un système de déshumidification du Centre sportif : 81 519,10 $, plus taxes applicables.

- Réparations sporadiques de la dalle : 30 000,00 $, plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de Construction Cotton inc. entrepreneur général pour des réparation sporadiques de la dalle pour la somme de 30 000 $, plus taxes applicables.

C) RÉSOLUTION 26-120 – OCTROI DU CONTRAT POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS SUR LE TERRITOIRE DE MURDOCHVILLE POUR L'ANNÉE 2027.

CONSIDÉRANT QUE le contrat de contrôle biologique des insectes piqueurs intervenu entre la firme GDG Environnement et la Ville de Murdochville a pris fin en septembre 2026.

CONSIDÉRANT les propositions de prix reçues, à savoir :

- CFR Services environnementaux au montant de 135 131,86, plus taxes applicables.

- GDG Environnement au montant de 126 719 $, plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de la firme GDG Environnement ltée pour le contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire de Murdochville pour l'année 2027 au montant de 126 719 $, plus taxes applicables.

QUE la Ville de Murdochville autorise la firme G.D.G. Environnement à faire les demandes d'autorisation requises aux travaux de contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire de Murdochville et ce, auprès des instances autorisées à les donner, à savoir le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC).

24. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Les questions posées reçoivent une réponse de la part du maire, monsieur Stéphane Gamache.

25. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 20 h 15.

Stéphane Gamache Maire	DANIEL FOURNIER Directeur général et greffier